



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Jeudi 25 janvier 2018



LA CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE DANS LE PRIVÉ DÉCLARATION 1^{ÈRE} RÉUNION NAO SALAIRES DU 25 JANVIER 2018

La CFDT après avoir consulté ses adhérentes et ses adhérents sur la base de la proposition d'accord du 22 janvier 2018 est en mesure de vous dire qu'elle signera l'accord organisation du temps de travail.

C'est historique, car la CFDT n'a pas signé d'accord temps de travail depuis 17 ans !

C'est également un soulagement que ce soit la proposition du 22 janvier qui ait été retenue par la majorité des OS, permettant ainsi la libre disposition des 4^{ème} et 5^{ème} semaines de congés légaux.

Soulagement car, s'il était de notoriété publique que la CGC avait dès le début des négociations baissé les bras. Se justifiant qu'il fallait être raisonnable, ne pas demander l'impossible, qu'il valait mieux un mauvais compromis....

Nous avons craint en lisant le tract CGT de Mérignac distribué vendredi 19 janvier au matin que cette organisation se soit également laissé gagner par ce fatalisme.

Heureusement pour les salarié(e)s, après avoir annoncé vouloir signer, puis après avoir entendu le PDG sur le sujet (à la demande des élus CCE CFDT), la CGT est revenue sur sa position.

La conséquence aurait été regrettable pour les salarié(e)s. Car avec les signatures CGC et CGT l'accord dans son ancienne version aurait été légalement applicable et aurait entériné l'encadrement de la 4^{ème} semaine de congé.

Ceci étant dit, nous aimerions revenir ici sur les propos tenus lors du dernier CCE concernant l'arrêt du CFC.

Comme nous vous le disions en séance, lorsqu'on consulte la rubrique sur le CFC dans l'intranet société, nous constatons que les formulaires d'inscription ne sont pas accessibles. Nous vous demandons de remettre ces formulaires à disposition pour que les salarié(e)s concernés puissent déposer leur dossier. Il en va du respect de l'accord signé.





Concernant les salaires, la CFDT vient à cette négociation dans un esprit constructif. La CFDT écouterait vos propositions et au fur et à mesure de son évolution vous fera des contre-propositions.

La CFDT a signé les 2 derniers accords NAO de 2016 et 2017. Ces années-là, la situation économique et les perspectives de la société étaient moins bonnes qu'elles ne le sont aujourd'hui :

Vente de 12 Rafale au Qatar (option pour 36 autres)

Déblocage par Bercy de la vente de 12 à 24 Rafale supplémentaires à l'Égypte

Prises de commandes en augmentation...

Le Président lui-même évoque une reprise du marché du côté des Falcon

Les challenges à relever sont nombreux. Les salariés ont la volonté de les relever, de bien faire leur travail, de progresser et de participer à l'amélioration de la situation de la société. Mais en retour, ils ont aussi besoin de reconnaissance.

Cela devra passer par des augmentations générales et individuelles (avec des budgets identiques Cadres/Non Cadres) qui valorisent les salarié(e)s et par de la formation qui leur permettra de s'adapter, de se reconverter, de progresser. Sur les augmentations individuelles, il est aussi nécessaire de fixer des règles de distribution transparentes et tangibles. Un droit de recours pour les salarié(e)s oublié(e)s devra être formalisé.

Cela passe aussi par une reprise des embauches notamment dans les bureaux d'études et les ateliers et dans les activités en lien avec eux.

Les salarié(e)s ont des ambitions. Donnez-leur les moyens de leurs ambitions.

